Recommandations régionales concernant la traçabilité de l'administration des médicaments en HAD

L'administration est un processus du circuit du médicament source de nombreux risques d'iatrogénie médicamenteuse. Cette étape comprend notamment : la préparation des médicaments, l'administration en elle-même, la vérification de la prise du médicament et la traçabilité de l'administration ou non administration.

En HAD, la traçabilité de l'administration est d'autant plus importante que le patient peut être laissé autonome dans la gestion de ses traitements et qu'il n'y a pas de contact direct entre les différents intervenants (IDE HAD, médecins...).

La traçabilité de l'administration permet d'enregistrer et de transmettre les informations relatives l'administration : la prise ou la non prise des traitements et son motif, les éventuelles difficultés d'administration, l'information donnée au patient, l'information transmise au médecin...

En HAD, la traçabilité de l'administration se fait :

- O Soit en temps réel, à la suite du contrôle effectif de la prise du médicament lorsque l'administration se fait en présence de l'IDE
- o Soit de manière rétroactive, sur les dires du patient ou de son entourage lorsque le traitement est géré de manière autonome par le patient lui-même ou par son entourage.

Les informations de traçabilité de l'administration sont prises en compte par le prescripteur pour ajustement des prescriptions si nécessaires. Il pourra juger sur la base des informations transmises de l'efficacité du traitement prescrit, de l'imputabilité des médicaments prescrits dans l'apparition d'effets secondaires... En cas de non prise, il est important de tracer le motif de la non administration : refus du patient (non-observance liée à un défaut d'information du patient, galénique mal adaptée...), état clinique ne justifiant pas la prise du médicament... Tous ces éléments permettront d'optimiser par la suite la prise en charge médicamenteuse du patient en HAD.

La traçabilité de l'administration revêt également un aspect médico-légal et engage la responsabilité de l'IDE.

Recommandations régionales

- o Favoriser la mise en place d'un support unique permettant la prescription et la traçabilité de l'administration
- o Sensibiliser les médecins à prescrire sur ce support unique (limiter les retranscriptions)
- O Mettre en place un sigle différent pour tracer la prise effective du médicament (réalisée par l'IDE) de la prise aux dires du patient/entourage lorsque celui-ci gère lui-même son traitement